



ÉCOLE NATIONALE DES
PONTS
ET CHAUSSÉES



IP PARIS

**Décision n° 2025-52 du 26 juin 2025 portant désignation
d'une présidente de département d'enseignement
(Mme Van Effenterre)**

Le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées,
Sur proposition du directeur de l'enseignement,
Vu le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées,
notamment son article 16 ;
Vu le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées, notamment ses articles 3 et 4 ;
Vu l'avis du conseil d'enseignement et de recherche en date du 11 février 2025 ;
Vu l'avis du conseil scientifique en date du 18 juin 2025 ;
Vu la délibération n°25-06-21 du 25 juin 2025 du conseil d'administration ;

Décide :

Art. 1^{er}. – Mme Laure VAN EFFENTERRE est désignée présidente du département d'enseignement
« Génie industriel » pour une durée de 3 ans. Cette désignation emporte attribution du titre de
professeur de l'École nationale des ponts et chaussées.

Art. 2. – Le directeur de l'enseignement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée
au recueil des *Actes officiels* de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 26 juin 2025.

ANTHONY BRIANT